



Atari SA : étapes finales de la procédure de *Chapter 11*

Fixation du calendrier et du prix minimum des actifs mis aux enchères

Maintien de la suspension de cotation

Délai dans la publication des comptes annuels de l'exercice 2012/2013

Paris, France, le 29 mai 2013 – Atari SA (la « **Société** » ou « **Atari** ») communique sur l'avancement de la procédure de *Chapter 11* aux Etats-Unis (la « **Procédure** ») de ses filiales américaines, (i.e. Atari Interactive, Inc., California US Holding Inc., Atari Inc. et Humongous Inc.) (les « **Filiales Américaines** ») ouverte le 21 janvier 2013 devant le Tribunal des faillites de New York (le « **Tribunal** »).

Le 22 mai 2013, les Filiales Américaines ont demandé au Tribunal de valider la procédure d'enchères, les étapes ainsi que le calendrier définitif. Après plusieurs semaines d'échanges avec les acheteurs potentiels (les « **Acheteurs Potentiels** »), le calendrier, le périmètre des enchères ainsi que les prix de départ ont été définis ainsi :

Actifs proposés	Prix minimum	Date des enchères
Franchise RollerCoaster Tycoon	\$3 500 000	16 juillet 2013
Franchise Test Drive	\$1 500 000	16 juillet 2013
Franchise Humongous, Fatty's Bear's Birthday Surprise, Math Gran Prix	\$500 000	17 juillet 2013
Franchise Backyard Sports	\$750 000	17 juillet 2013
Franchise Total Annihilation	\$250 000	17 juillet 2013
Franchise Airborne Ranger	\$100 000	18 juillet 2013
Franchise Battlezone	\$250 000	18 juillet 2013
Franchise Master of Orion	\$100 000	18 juillet 2013
Franchise Moonbase Commander	\$100 000	18 juillet 2013
Franchise Star Control	\$100 000	18 juillet 2013
Marque Atari / Atari Classics / Atari Casino	\$15 000 000	19 juillet 2013

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, un prix minimum par actifs concernés a été fixé. Le total est de \$22 150 000. Toutefois, il n'y a aucune assurance qu'une offre sera soumise à ce prix ; inversement, dans le cas d'une surenchère, le prix final pour certains de ces actifs pourrait être supérieur. Après ces journées d'enchères, une nouvelle audience se tiendra devant le juge, pour une réalisation définitive des cessions début août 2013.

Les perspectives pour Atari et ses actionnaires dépendront donc de l'issue de la Procédure et des produits retirés de la cession de tout ou partie des actifs. Ces produits de cession seront nets de tous les frais juridiques et transactionnels, frais de personnels et autres frais d'exploitation approuvés par le Tribunal américain dans le cadre de la Procédure et après désintéressement des principaux créanciers, notamment du *DIP Financing* de \$5 millions maximum et du Contrat de Crédit de 21,4 millions d'euros en principal, et les créances d'Atari SA acceptée le Tribunal. Par ailleurs, au regard du calendrier des enchères, les échéances du *DIP Financing* et du Contrat de Crédit initialement fixées au 25 juillet 2013 devront être réaménagées.

Face aux nombreuses hypothèses envisageables et aux aléas de la Procédure, la Société a estimé qu'il était préférable d'attendre les résultats du processus d'enchères pour solliciter une éventuelle reprise de la cotation des titres Atari sur le marché de NYSE Euronext Paris. Aucune garantie ne peut être donnée à ce stade en ce qui concerne le potentiel de recouvrement pour les actionnaires existants. La Société maintient en conséquence la suspension de cotation.

Par ailleurs, le Groupe ne publiera ses comptes annuels arrêtés au 31 mars 2013 qu'à l'issue de la procédure de *Chapter 11*. A ce stade, le Groupe constate que ses comptes ne pourront être arrêtés et

publiés dans les délais réglementaires. Le Groupe communiquera sur les dates de publication et prendra les mesures nécessaires dans ce cadre.

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, Test Drive®, Backyard Sports® et RollerCoaster Tycoon®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne (via un navigateur web, sur Facebook et en téléchargement) pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft, Nintendo et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres média, des produits dérivés et l'édition. Plus d'information sur www.atari.com

Contacts

Relations investisseurs

Calyptus – Marie Ein

Tel + 33 1 53 65 68 68

atari@calyptus.net